Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260203-2202602008-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
de
SENS DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 FEVRIER

L'an deux mil vingt-six, le Mardi trois février à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SENS DE BRETAGNE dûment convoqués se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. LARMENIER Michel, 1er adjoint, en l'absence de M. le Maire empêché (article L.2122-17 du CGCT),

Date de convocation : 29 janvier 2026
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre de conseillers présents : 18
Nombre de votants : 18
Etaient présents : M. Michel LARMENIER, Mme Roselyne ROUSSEAU, M. Christophe DUMILIEU, Valérie GASNIER.
M Hervé GAUTIER Mme Véronique SENTUC, Mme Anne-Laure DUAULT, M. Yannick LECONTE, M. Éric POUSSIN, M. Alain GUINNEBAULT, Mme Mélanie VOISIN, Mme Marine GLEONEC, M. Erwan DANIEL, Mme Céline DAMOURETTE, Mme Michèle PLESSIS, M. Pierre PRIOUX, Mme Caroline LAMARRE.
Etaient absents excusés (2) : M. Gérard MOREL, M. Philippe LEGRAND.
Pouvoirs (0) :
Secrétaire de séance : MME Valérie GASNIER.

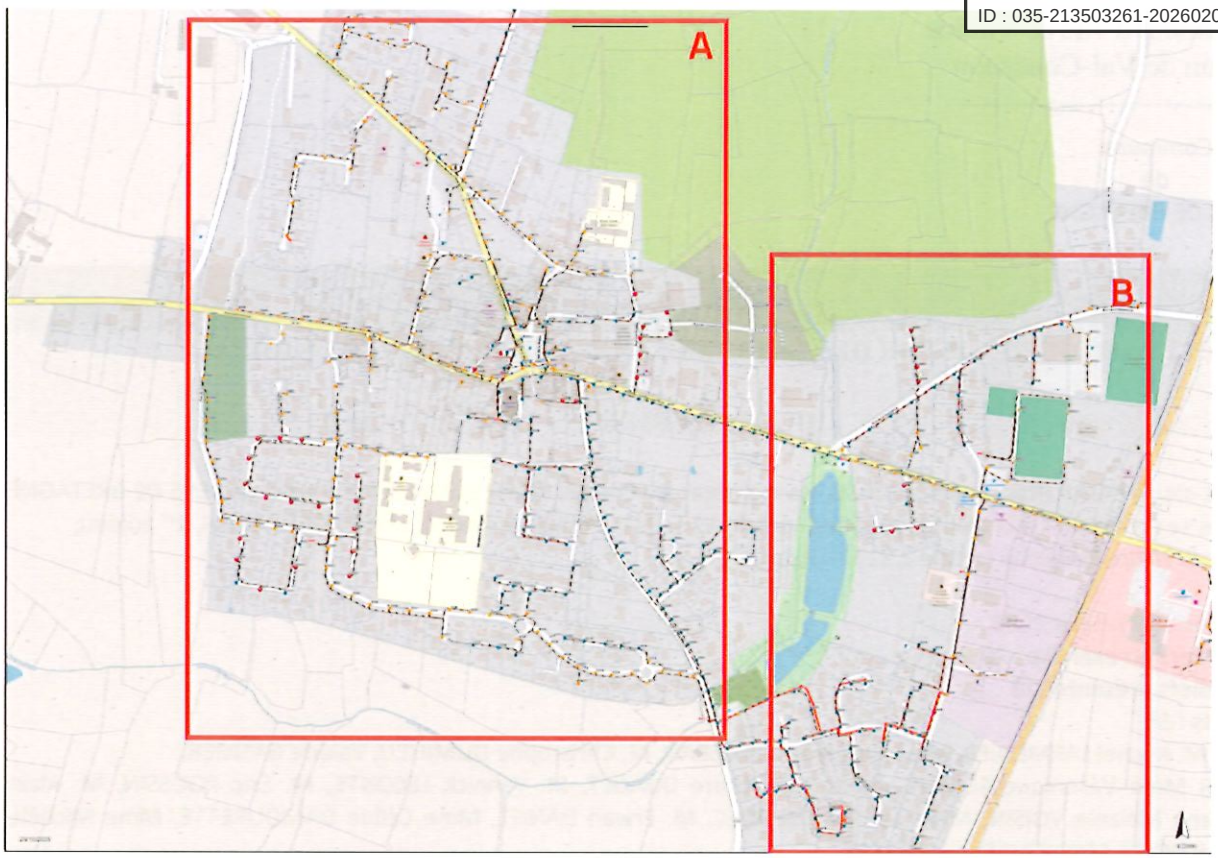
2026-02-008 CONVENTION AVEC LE SDE35- PROGRAMME DE RENOVATION ET DE MISE EN CONFORMITE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre de la modernisation et de la mise en conformité de l'éclairage public, la commune est amenée à conclure une convention avec le **SDE35**, sur la base du diagnostic électrique réalisé.
Cette convention prévoit notamment :

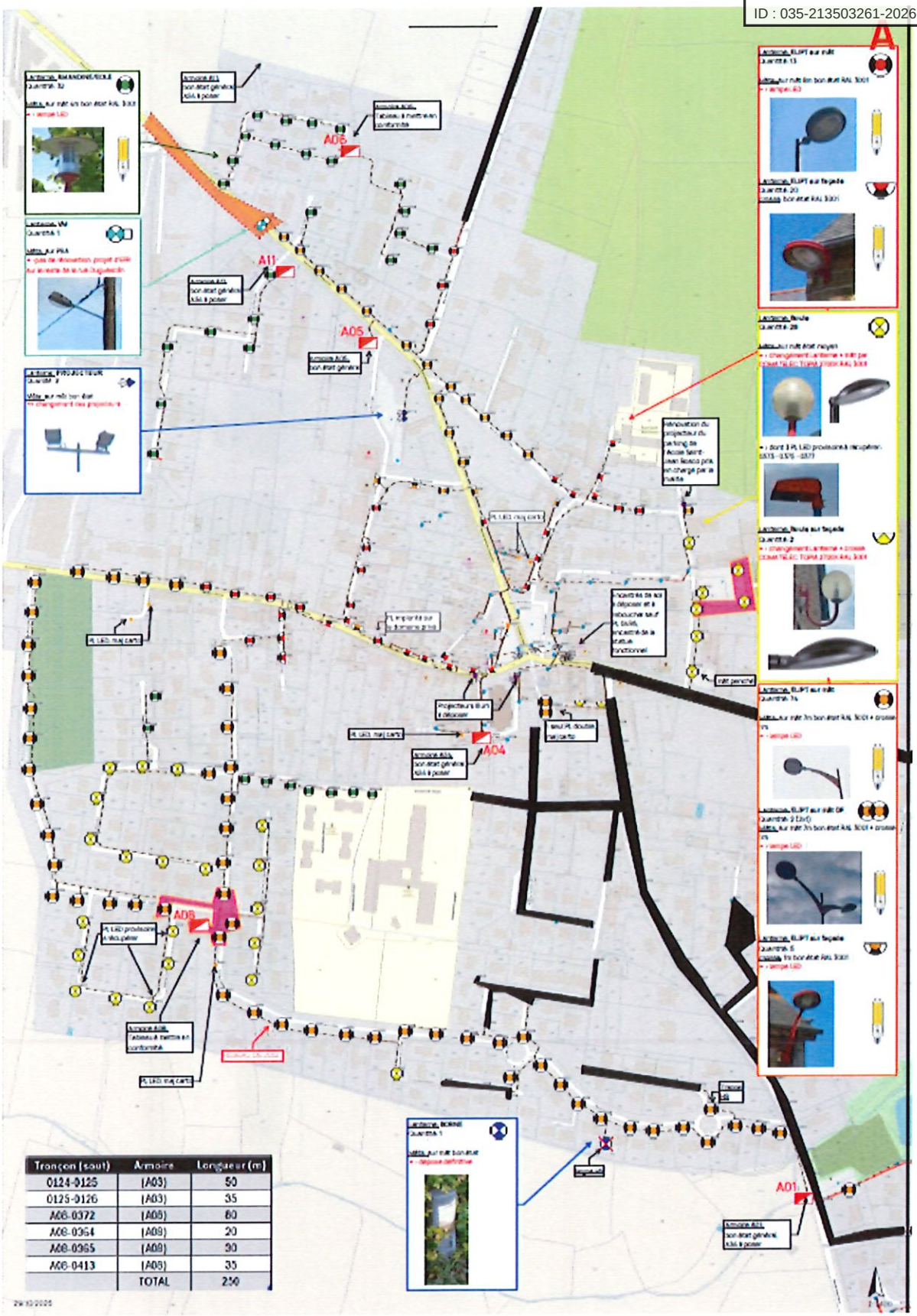
- Des **travaux ciblés** de rénovation, de déplacement ou de dépose de points lumineux (parkings, voiries, abords d'équipements publics), ainsi que la **mise en conformité des armoires de commande**.
- La prise en compte de projets communaux à moyen ou long terme, pour lesquels certaines interventions sont différées (Place de la Gare, abords de la salle des sports, rue Duguesclin).
- Le **déplacement de candélabres situés sur le domaine privé** vers le domaine public lorsque nécessaire.
- La **dépose d'illuminations et d'encastrés de sol devenus inutiles ou défectueux**, tout en conservant les équipements encore fonctionnels.
- La possibilité d'optimiser la **gestion des horaires d'allumage**, avec reprogrammation annuelle gratuite, pilotage local par application ou option d'horloges connectées.
- Le recours privilégié au **relamping LED** et au remplacement de certains équipements par des luminaires de type **COMATELEC TOPIA (2700K – RAL 3001)**, définis selon des études photométriques.

Les zones nécessitant une reprise du réseau (génie civil) sont identifiées sur les plans :

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260203-2202602008-DE

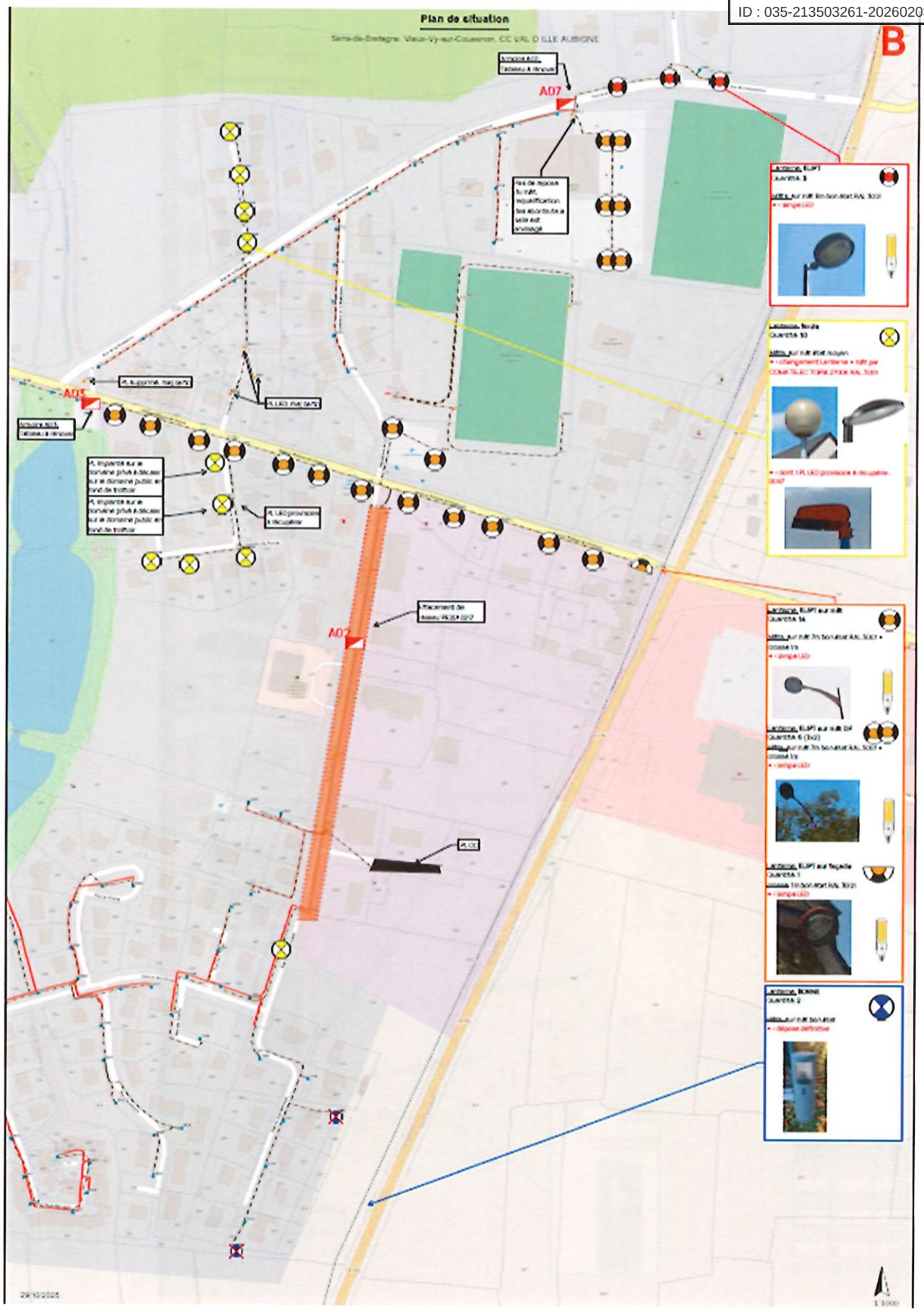


Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260203-2202602008-DE



Tronçon (sout)	Armoire	Longueur (m)
0124-0125	(A03)	50
0125-0126	(A03)	35
A08-0372	(A08)	80
A08-0364	(A09)	20
A08-0365	(A09)	30
A08-0413	(A08)	35
	TOTAL	250

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260203-2202602008-DE



Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260203-2202602008-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVER** à intervenir avec le Syndicat Départemental d'Energie d'Ile-et-Vilaine (SDE35) relative aux travaux de rénovation, de mise en conformité et d'optimisation de l'éclairage public communal tels que définis dans le diagnostic et les documents annexés
- **AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

PJ : Annexe 2 : Convention portant réalisation d'une opération d'éclairage public

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Mme Valérie GASNIER

M. Michel LARMENIER
Pour le maire empêché (article L.2122-17 du CGCT)

